

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 30 JUIN 2015

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. LALANNE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, LEYGUES, DOMBLIDES, MM. CLEUET, LAFARGUE, DALLEMANE, SEHI, Mme PORPACZY, M. LALLEMENT, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, M. SIDOLI, Mme VOSSION.

EXCUSES : MM. TERRASSE, HANON, HOURCLE qui ont donné respectivement pouvoir à Mme PORPACZY, MM. GROUSSET, CAUHAPE.

ABSENTE : Mme KEILEN-SIDOLI.

Monsieur LAFARGUE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

15-79 – TARIFS DES PRESTATIONS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Rapport présenté par Monsieur LALANNE, Maire-adjoint :

Pour l'exercice 2015 les prévisions du budget principal fixent à 350.000 € la participation au budget annexe restauration.

Afin de poursuivre l'objectif donné en 2014 de baisser la subvention d'équilibre tout en maintenant la qualité des prestations et l'intégration des produits bio, la gestion rigoureuse et efficiente des dépenses devra persévérer.

Cependant, le maintien de la qualité nécessite pour les prestations de restauration une augmentation des prix de vente pour se rapprocher des coûts de revient.

C'est pourquoi il est proposé en 2015 une augmentation globale pour les repas scolaires de 5 % et 3 % pour la restauration adulte.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

La délibération est adoptée par 24 voix pour – 8 voix contre (MM. HANON, CAUHAPE, GROUSSET, PIOVESANA, SAINTE-CROIX, HOURCLE, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA).

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 30 juin 2015
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le
Reçu en Préfecture le

TARIFS PRESTATION RESTAURATION MUNICIPALE ET TRAITEUR ADULTE

	Tarif au 01 septembre 2015			PRIX T.T.C.
	PRIX H.T.	TVA		
		taux	montant	
Repas Education Nationale (livré dans les écoles)	6,26 €	5,50%	0,34 €	6,60 €
Portage à domicile	1,51 €	10%	0,15 €	1,66 €
Repas conventionné CCAS (sans le vin)	7,91 €	10%	0,79 €	8,70 €
Repas exceptionnel (sans café-sans boisson)	9,09 €	10%	0,91 €	10,00 €
Repas agent communal (sans vin) et agents CCLO	4,41 €	10%	0,44 €	4,85 €
Repas stagiaire (sans café-sans boisson)	4,41 €	10%	0,44 €	4,85 €
Entrée, dessert	2,41 €	10%	0,24 €	2,65 €
Plat garni	5,14 €	10%	0,51 €	5,65 €
Boisson non alcoolisée	1,50 €	10%	0,15 €	1,65 €
Boisson alcoolisée	1,50 €	20%	0,30 €	1,80 €
Petit pain (supplément)	0,36 €	10%	0,04 €	0,40 €
Laitage	1,45 €	10%	0,15 €	1,60 €
Café	1,18 €	10%	0,12 €	1,30 €
Complément petit déjeuner	1,01 €	10%	0,10 €	1,11 €
Portion complément	1,11 €	10%	0,11 €	1,22 €

Repas porté à domicile : repas + p.d.j. +pain+portage	9,53 €	5,50%	0,52 €	10,05 €
Repas porté à domicile : repas +portage	8,48 €	5,50%	0,47 €	8,95 €
Repas porté à domicile : plat garni+dessert+portage	6,78 €	5,50%	0,37 €	7,15 €
APAHM (diner: plat garni)	5,23 €	5,50%	0,29 €	5,52 €
APAHM (repas +portage)	8,00 €	5,50%	0,44 €	8,44 €
Sœur Clarisse (une entrée, un laitage)	3,89 €	5,50%	0,21 €	4,10 €
ADAPEI DEJEUNER	4,05 €	5,50%	0,22 €	4,27 €
ADAPEI DINER	3,48 €	5,50%	0,19 €	3,67 €

TARIFS PRESTATION RESTAURATION MUNICIPALE TRAITEUR ENFANTS DE MOINS DE DOUZE ANS

		Tarif au 01 septembre 2015			PRIX T.T.C.
		PRIX H.T.	TVA		
			taux	montant	
Ecole de CASTETIS	enfant	3,28 €	5,50%	0,18 €	3,46 €
	adulte	3,99 €	5,50%	0,22 €	4,21 €
SIVU MONGISCARD	enfant	3,28 €	5,50%	0,18 €	3,46 €
	adulte	3,99 €	5,50%	0,22 €	4,21 €
OGEC	enfant	3,28 €	5,50%	0,18 €	3,46 €
	adulte	3,99 €	5,50%	0,22 €	4,21 €
Ecole CALENDRETA	enfant	3,28 €	5,50%	0,18 €	3,46 €
CENTRE DE LOISIRS ORTHEZ	enfant	3,28 €	5,50%	0,18 €	3,46 €
	adulte	3,99 €	5,50%	0,22 €	4,21 €
CENTRE DE LOISIRS HORS ORTHEZ	enfant	4,01 €	5,50%	0,22 €	4,23 €
	adulte	4,48 €	5,50%	0,25 €	4,73 €
FUTURS CLIENTS POTENTIELS	enfant	4,01 €	5,50%	0,22 €	4,23 €
	adulte	4,48 €	5,50%	0,25 €	4,73 €

TARIFS PRESTATION RESTAURATION MUNICIPALE ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES ORTHEZ

Enfant résidant à Orthez

prix du repas en € = 2,19 € + ((4,63 € - 2,19 €) / 1700 x QF)

Enfant résidant hors Orthez

prix du repas en € = 2,19 € + ((4,63 € - 2,19 €) / 1700 x QF) + 0,58

Cas particulier :

les enfants non inscrits et fréquentant ce service exceptionnellement doivent se présenter avec un ticket acheté préalablement au restaurant municipal. **Le coût du repas est alors de 4,20€**